



Concilier démocratie et efficacité économique : l'exemple mutualiste

MIEUX EXPLICITER ET COMMUNIQUER SUR LES SPÉCIFICITÉS DU MODÈLE MUTUALISTE

Il s'agit de faire connaître les valeurs fondamentales du mutualisme ainsi que les caractéristiques de son modèle économique (équité, approche de long terme, non-distribution des profits) et de mettre en exergue les externalités positives du mutualisme tant auprès des clients/adhérents que des pouvoirs publics. Afin d'attirer les futurs collaborateurs, cette communication doit être déployée en amont, au travers de cursus spécifiques (grandes écoles et universités). Enfin, il est plus que jamais clef de faire connaître les spécificités du mutualisme auprès du régulateur européen, davantage familier du modèle des SA, et accroître ainsi la lisibilité de ce type de gouvernance afin que ses spécificités soient mieux prises en compte.

ENRICHIR LE LIEN AVEC LES CLIENTS/SOCIÉTAIRES/ADHÉRENTS

Tout en restant attachés au caractère universel de l'offre mutualiste, les modes de relations et l'offre produit doivent aujourd'hui s'adapter afin de tirer avantage des nouvelles technologies et répondre aux attentes spécifiques de certaines clientèles (notamment les jeunes et la clientèle entreprise). Les acteurs mutualistes peuvent pour ce faire s'appuyer sur leurs sociétaires qui sont des relais essentiels pour faire remonter attentes et besoins dans une logique de co-création.



SE Doter des outils financiers et juridiques afin de permettre le renforcement des fonds propres, une plus grande agilité dans l'organisation et le développement international

Compte tenu de leur modèle économique spécifique, un certain nombre d'outils doivent être mis en place afin d'assurer aux acteurs mutualistes un développement pérenne :

- accentuer l'effort de pédagogie auprès des sociétaires afin de faire de l'endettement une possibilité de refinancement normale ;
- encourager le regroupement de mutuelles autour de pôles d'adossement ou favoriser la mutualisation de moyens entre petites entités ;
- doter le statut de SGAM de la possibilité de créer des paliers de sous-consolidation ;
- améliorer et harmoniser les modalités de contrôle, de reporting et de gouvernance des petites mutuelles afin de rendre plus lisible le modèle au niveau européen.

RENFORCER LA GOUVERNANCE AU TRAVERS DE LA MISE EN ŒUVRE DE BONNES PRATIQUES

Afin que les Conseils des groupes mutualistes puissent exercer de façon efficace et sereine leurs missions, les acteurs mutualistes ont mis en place différentes bonnes pratiques, qui gagneraient à être déployées à l'ensemble du secteur qu'il s'agisse de parcours de formation pour les administrateurs élus ; de la détection de jeunes talents ; du renouvellement régulier du conseil (par des limites d'âge ou par des règles de non cumul dans le temps des mandats) ; de l'organisation des processus de décision permettant aux élus une réelle appropriation des dossiers et la collecte d'informations complémentaires le cas échéant. L'usage des nouveaux moyens technologiques peut également constituer un moyen important pour améliorer la participation des membres aux Assemblées générales et donner à cette instance tout son rôle dans les débats et la prise de décision.

INSTITUT
MONTAIGNE

